

# OMPI



**IPC/WG/14/2**  
**ORIGINAL** : anglais  
**DATE** : 11 novembre 2005

**F**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

**UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS  
(UNION DE L'IPC)**

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE LA CIB**

**Quatorzième session**  
**Genève, 21 – 25 novembre 2005**

**PUBLICATION DES EXEMPLES DESTINÉS À LA FORMATION À LA CIB**

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa trente-deuxième session, tenue en février 2003, le Comité d'experts de l'Union de l'IPC a souligné l'importance des exemples destinés à la formation à la CIB pour le personnel des offices de propriété industrielle et a prié le Groupe de travail sur la révision de la CIB de créer une équipe d'experts chargée de la mise à jour et de la révision de ces exemples (voir le paragraphe 69 du document IPC/CE/32/12).
2. À cet effet, le groupe de travail a créé l'équipe d'experts chargée des exemples destinés à la formation à la CIB (voir les paragraphes 66 à 71 du document IPC/WG/9/8). Le groupe de travail est convenu que les travaux de mise à jour des exemples destinés à la formation devaient progresser rapidement afin d'atteindre l'objectif de l'examen de tous les exemples destinés à la formation d'ici la fin de 2005.
3. Jusqu'à présent, l'équipe d'experts a tenu cinq sessions, au cours desquelles la collection complète des exemples destinés à la formation a été passée en revue, conformément aux modifications apportées à la CIB pendant la période de révision en cours et compte tenu des règles de classement modifiées introduites dans le cadre du processus de réforme de la CIB. La dernière réunion s'est tenue à l'Office irlandais des brevets, à Kilkenny, en septembre 2005 (voir l'annexe 32 du projet WG093).

4. En conséquence, 11 exemples existants (A6, A10, B22, C3, C4, C8, C9, C15, E2, E4 et E5) ont été retirés parce qu'ils se rapportaient essentiellement à des techniques obsolètes et ne présentaient pas d'utilité pour la formation. Si un office est particulièrement intéressé par l'un de ces exemples, celui-ci sera examiné ultérieurement. Les autres exemples existants ont été mis à jour et révisés en fonction des modifications susmentionnées.

Vingt-trois nouveaux exemples ont été ajoutés afin de mieux illustrer les nouvelles règles et les nouveaux principes découlant de la réforme de la CIB, s'agissant par exemple de la nouvelle définition de l'information d'invention ou de la nouvelle présentation et de la nouvelle utilisation des codes d'indexation.

5. L'équipe d'experts a achevé l'examen des 57 projets suivants d'exemples destinés à la formation (TE) lors de ses cinq sessions précédentes et le groupe de travail est invité à les approuver officiellement.

Chimie (21) : TE101, TE102, TE103, TE104, TE105, TE 107, TE108, TE109, TE110, TE111, TE112, TE113, TE117, TE118, TE121, TE125, TE127, TE128, TE129, TE130, TE133.

Mécanique (14) : TE201, TE202, TE203, TE205, TE206, TE207, TE210, TE211, TE212, TE213, TE214, TE215, TE220, TE223.

Électricité (22) : TE301, TE302, TE303, TE304, TE305, TE306, TE307, TE308, TE309, TE310, TE311, TE314, TE315, TE319, TE320, TE322, TE323, TE324, TE329, TE332, TE333, TE335.

6. Outre les projets susmentionnés, les projets menés à bien au cours de la quatorzième session du groupe de travail seront considérés comme approuvés. Tous les projets restants seront examinés par le groupe de travail à sa quinzième session, à l'été 2006. Tout projet dont l'examen n'aura pas été achevé à ce moment sera retiré.

7. Les versions françaises initiales des exemples approuvés destinés à la formation seront établies par le Bureau international. Compte tenu de la limitation des ressources disponibles, ces versions françaises seront établies progressivement, en vue d'achever la collection actuellement approuvée d'ici avril 2006.

8. Dès qu'une version française sera prête, elle sera publiée dans le projet TE correspondant aux fins de commentaires. Sur la base des commentaires reçus, le Bureau international établira la version française finale, qui devra être approuvée par voie électronique par au moins trois offices francophones.

9. La collection des exemples officiellement approuvés destinés à la formation à la CIB sera, après examen par le Comité de rédaction, mise à la disposition des offices sous forme de fichiers Word et PDF compilés d'ici la fin de 2005. Une fois achevé le processus d'établissement de la version française, les deux collections linguistiques seront publiées sur le site Web consacré à la CIB.

10. Comme l'avait déjà décidé le Comité d'experts de l'Union de l'IPC à sa trente-troisième session, les exemples officiellement approuvés destinés à la formation à la CIB seront publiés sous forme de didacticiels interactifs fondés sur l'Internet. Ces didacticiels contiendront deux séries distinctes d'exemples destinés à la formation, l'une pour le niveau de base et l'autre pour le niveau élevé de la CIB. Le Bureau international insérera les exemples destinés à la formation dans les didacticiels relatifs à la CIB de manière progressive, à compter de la fin de 2005. Pendant cette période, l'accès aux didacticiels sera limité aux offices. Une fois incorporée la collection complète dans les deux langues, les didacticiels seront publiés sur le site Web consacré à la CIB.

11. Les exemples approuvés par le groupe de travail à sa quinzième session seront ajoutés aux dossiers compilés et aux didacticiels mentionnés aux paragraphes 9 et 10 après leur approbation formelle.

12. L'équipe d'experts a proposé au groupe de travail que les exemples destinés à la formation à la CIB soient mis à jour et révisés de manière permanente. Par exemple, lorsqu'un projet de révision prévoira la création d'une nouvelle sous-classe ou la révision approfondie d'une sous-classe existante, il conviendra d'établir un exemple destiné à la formation, ou de mettre à jour un exemple existant, afin d'y intégrer des techniques actuelles.

13. L'équipe d'experts a souligné qu'il est de plus en plus difficile de trouver des familles identiques dans les trois langues (français, anglais et allemand). Le groupe de travail est par conséquent invité à reconsidérer la politique consistant à retenir uniquement des exemples de brevets avec des familles identiques dans les trois langues. L'utilisation d'"exemples artificiels" pourrait constituer une solution à ce problème.

*14. Le groupe de travail est invité*

*a) à approuver les mesures et recommandations de l'équipe d'experts, en particulier les propositions finales concernant les projets TE achevés; et*

*b) à approuver la procédure proposée pour l'établissement de la version française et la publication des exemples destinés à la formation.*

[Fin du document]